

Madame Michelle Courchesne
Ministre de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 16^e étage
Québec (Québec)
G1R 5A5

Madame la Ministre,

Depuis plusieurs années, les établissements du réseau scolaire éprouvent des difficultés grandissantes dans le recrutement et la rétention des psychologues. Paradoxalement, malgré le nombre important de psychologues ayant le droit de pratique au Québec, il est de plus en plus ardu de faire face aux besoins des élèves des différents niveaux scolaires, principalement au primaire. L'Association des psychologues du Québec estime que cette situation est attribuable, entre autres, aux facteurs suivants :

- les conditions de pratique de moins en moins attrayantes pour les psychologues dans le réseau public, notamment sur le plan de la rémunération ;
- le déséquilibre de l'offre de services qui penche irrésistiblement en faveur du secteur privé, notamment à cause de la souplesse des conditions de travail et des possibilités de rémunération plus intéressantes ;
- les contraintes d'organisation des services qui, par exemple, dans le réseau public, ont pour effet de limiter l'accessibilité aux consultations psychologiques (ressources insuffisantes, longs délais d'obtention des services, limites de durée de traitement...)
- la pression croissante due à la complexité de la tâche du psychologue et aux exigences administratives qui freinent sa capacité de répondre aux besoins des élèves.

Comme vous le savez, les problématiques liées à la santé mentale sont de plus en plus sérieuses. La prévention, l'évaluation et l'intervention précoce constituent un facteur-clef en matière de santé mentale chez les enfants et à ce titre, les psychologues jouent un rôle de premier plan. Au Québec, en partie à cause du vieillissement de notre population et de facteurs socioéconomiques moins favorables, la situation semble plus difficile qu'ailleurs : un taux de suicide parmi les plus importants des pays industrialisés, un niveau très élevé de décrochage scolaire générant des conséquences psychosociales majeures, l'accroissement du niveau de détresse psychologique dans la population, l'augmentation exponentielle des coûts associés à la médication pour des problèmes de santé mentale, l'inadéquation des services aux enfants et aux élèves présentant des troubles de comportement, etc.

Depuis des années, l'accès aux services de psychologie dans le réseau de l'éducation est fortement limité. Et la situation ne s'améliore pas. La création de nouveaux postes est devenue difficile. Les milieux scolaires ne peuvent fournir de bonnes offres d'internat notamment parce que les psychologues en place n'ont pas les conditions de travail optimales pour offrir la supervision. Or, les stages fournissent de très bonnes occasions de recrutement de nouveaux psychologues. Les conditions d'embauche en début de carrière sont également peu alléchantes : les psychologues obtiennent un statut contractuel souvent précaire. Et, pendant ce temps, les enseignants confirment que les services psychologiques sont essentiels à la réussite des élèves.

Les élèves dont les parents en ont les moyens peuvent recourir aux psychologues en pratique privée. Mais c'est loin d'être la majorité des gens. Un accès plus grand à des services psychologiques dans les écoles serait rentable à court terme. Par exemple, beaucoup de parents se rendent dans des cabinets de médecin ou à l'urgence avec leurs enfants, alors que souvent l'origine de leurs problèmes n'est pas de nature physique. Ils sont retournés à la maison sans recevoir de traitement pour leurs difficultés, qui peuvent être reliées, par exemple, à des troubles d'anxiété, car les ressources ne sont pas disponibles. Ainsi, ces enfants continuent à souffrir et à entraîner involontairement des coûts inutiles.

La santé mentale a été identifiée comme axe prioritaire d'intervention par le gouvernement qui exprimait, selon la perspective du ministère de la santé et des services sociaux, que « le temps est venu d'accorder à l'organisation et à l'accessibilité des services en santé mentale la même attention qu'historiquement, nous avons accordée aux problèmes de santé physique ». L'organisation de ces services passe, selon nous, par la possibilité pour les élèves des écoles d'avoir accès aux services des psychologues. Malheureusement, cette bonne volonté tarde à se traduire sur le terrain. Nous souhaitons vivement que votre ministère concrétisera un rôle plus actif et mieux reconnu pour le psychologue.

L'économicité des services psychologiques n'est plus à prouver. Les recherches actuelles suggèrent non seulement que les interventions psychologiques peuvent être plus efficaces en terme de coût que les meilleurs traitements pharmacologiques, mais également que ces interventions peuvent réduire ou éviter l'utilisation ultérieure de services médicaux. Globalement, les économies réalisées grâce aux interventions psychologiques sont de l'ordre de 20 à 30% dans toutes les études. (Zimmerman, *Efficacité, économicité et caractère approprié de la psychothérapie : état de la question*, 2008). Dans le secteur scolaire, par exemple, le traitement multimodal pour le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité obtient une meilleure efficacité que la médication seule.

Par ailleurs, comme nous le mentionnons au début de notre lettre, un écart croissant se creuse sur le plan de la rémunération des psychologues entre le secteur public et le secteur privé, en faveur de ce dernier. Les informations recueillies par l'Association des psychologues ces derniers mois confirment que la rémunération moyenne des psychologues en pratique privée atteint rapidement le double de celle du secteur public. Ceci accroît la difficulté de recruter et de garder les psychologues dans les systèmes publics. Plusieurs optent pour une pratique mixte et glissent ensuite vers le privé. À cela s'ajoute la nécessité pour de nombreux psychologues de rembourser leurs dettes importantes de scolarité, le doctorat étant maintenant exigé pour exercer au Québec. La pression économique est devenue un enjeu. Ainsi, l'augmentation des admissions dans les facultés de psychologie n'est pas une solution aux problèmes de recrutement et de rétention. Les psychologues ont besoin d'être reconnus dans leur expertise, la rentabilité de leurs services et leurs années de scolarité, et cette reconnaissance passe inévitablement par une rémunération adéquate.

À ce chapitre, nous comprenons les contraintes dues aux modes et au contexte de négociations entre l'État et ses employés. Dans cette optique, afin de maintenir l'offre de services publics en psychologie à un niveau acceptable et de favoriser un meilleur recours aux psychologues, nous appuyons la proposition de l'Association des psychologues du Québec à l'effet de mettre au point un statut particulier (ou clauses spéciales) pour les psychologues qui permette, en regard de la nature et de la complexité des tâches, de bonifier leur rémunération ou d'implanter des incitatifs financiers.

Madame la Ministre, l'Association des psychologues du Québec représente des psychologues œuvrant dans les secteurs public et privé. Nous avons voulu vous adresser nos réflexions et nos demandes dans un but constructif à la suite d'une longue démarche entreprise depuis près de quatre ans par cette association. L'APQ poursuit actuellement des travaux avec des tiers payeurs du domaine public et compte discuter prochainement avec ceux du domaine privé. L'idée est toujours la même : en santé mentale, le psychologue peut jouer un rôle plus important tant sur le plan de la prévention que du traitement et du suivi des personnes.

Nous espérons, madame la Ministre, que vous accueillerez ces propositions favorablement et que vous et vos représentants accepterez d'échanger avec les mandataires de l'Association sur nos préoccupations et les propositions que nous formulons. Veuillez croire en notre plus entière collaboration à la santé de la population québécoise et recevez nos salutations distinguées.

Nom du psychologue _____

Ville _____